

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le 17 MARS 2020



RE ID : 084-200040681-20200313-DP\_2020\_19-DE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

## DECISION DU PRESIDENT

**Décision n°2020-19** : Espace Germain Aubert à Valréas \_ Local 600m<sup>2</sup> \_ infiltrations au sol\_ terrassement et reprise réseau d'eau potable après étanchéité

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT les problèmes d'infiltrations au sol constatés dans le local de 600 m<sup>2</sup> de l'Espace Germain AUBERT, sis 17A Rue de Tourville à Valréas (84600), propriété de la Communauté de Communes,

Vu la décision du Président n°2020-03 du 15 janvier 2020, relative à la recherche des causes des dites infiltrations et la décision du Président n°2020-17 du 05 mars 2020, validant les propositions de remise en conformité, suite diagnostic, de l'entreprise ECBM, sise 1240 chemin des Châtaigniers à Grignan (26230),

CONSIDERANT les propositions soumises par l'entreprise qui nécessitent, en parallèle, l'ouverture de la tranchée, la démolition du caniveau et la pose de gravier après l'intervention de la société ECBM pour la reprise d'étanchéité ainsi que la mise en place du nouveau réseau eau potable et raccordement au réseau existant,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

### DECIDE

**Article 1** : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'entreprise ROUX TP, sise La Bédoire, route de Richerenches à Valréas (84600), dont la prestation consiste à l'ouverture de la tranchée, la démolition du caniveau et la pose de gravier après l'intervention de la société ECBM pour la reprise d'étanchéité ainsi que la mise en place du nouveau réseau eau potable et raccordement au réseau existant, étant précisé que l'offre globale retenue s'établit à 5 300.00 euros HT, soit 6 360.00 euros TTC.

**Article 2** : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3** : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 13 mars 2020

Le Président,  
Patrick ADRIEN

